BEIL É DOUMA

Bulletin d'information
de la commune
Décembre 2024 N°42

Sommaire

p2 Commémoration du 11 novembre

p3 Nouvelle équipe municipale

p4 Le personnel communal

p5 Devenir de la place du village

p6 L'école

p7 Le CCAS, octobre rose

p8 Les associations

p13 Incivilités

p14 Les finances

p15 Etat-civil

p16 Infos pratiques

Edito

En juin dernier vous avez souhaité du changement pour la conduite de la commune, et pour cela vous avez accordé votre confiance à ma liste.

On peut comparer la vie et la gestion de la commune à un édifice, construit pierre par pierre. Chacun ajoute un élément avec l'approbation du groupe qui évalue, approuve et confirme le bien fondé.

Il arrive que l'on se rende compte de la fragilité de la structure et qu'il faille réévaluer l'ensemble. Quoi de mieux qu'une réflexion commune…

C'est ainsi que j'ai souhaité créer notre équipe municipale.

Chacun apporte sa pierre à cet édifice, présente son projet, seul ou au travers d'une commission.

La discussion est le maître mot de notre groupe.

Les expériences et les savoir-faire apportent la réflexion et permettent la réalisation de projets.

Aussi, votre nouvelle équipe municipale gardera toujours pour objectif de répondre à vos demandes et attentes avec bienveillance, dans le respect de tous.

Notre nom « Bien Vivre à Saint-Jean » n'est pas juste une utopie, c'est le cap que nous tiendrons jusqu'à la fin de notre engagement en mars 2026.

Je vous convie à notre traditionnelle présentation des vœux à la maison du temps libre le samedi 18 janvier à 11h30.

Au nom de mon équipe, je vous souhaite de belles et joyeuses fêtes en cette fin d'année.

Le Maire,
Brigitte Fontaine

Cérémonie du 11 novembre 2024

Comme tous les ans, la journée du 11 novembre est une date importante. Ce jour marque la fin d'une horrible et terrible guerre, celle de 1914-1918, qui aurait dû être la dernière. Une guerre avec beaucoup trop de morts, de mutilés, de familles endeuillées. Une journée qui marque l'armistice de cette tragédie et une date pour honorer nos soldats morts au combat pour la France.

Comme les années précédentes, les villageois de Saint-Jean-de-Verges se sont rendus devant le monument aux morts de Loubières, en compagnie de la municipalité de cette commune. Ainsi, les deux villages ont communié dans un même élan dans un moment de recueillement et de respect. Une cérémonie que Denis Belard, maire de Loubières a dirigée.

Ensuite, un cortège s'est dirigé vers le monument aux morts de Saint-Jean-de-Verges afin d'y rendre le même hommage. Brigitte Fontaine, maire de Saint-Jean-de-Verges a mené la cérémonie en compagnie de ses adjoints, d' Elliot Dupont représentant la gendarmerie, de Laurent Antras pour le corps des pompiers, ainsi que les deux porte-drapeaux Anne Morandeira et Michel Banes.

Après la musique de *La Marseillaise*, madame le maire a lu un discours simple et respectueux sur cette Première Guerre mondiale suivi de la lecture par Didier Blanleuil du texte de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens combattants.
Après avoir énoncé les noms des malheureux soldats tués, la cérémonie s'est achevée par une reprise *a capella* de la *Marseillaise*.

A l'issue de cette cérémonie, l'ensemble des participants s'est retrouvé à la salle des fêtes de Loubières autour du verre de l'amitié.

La nouvelle équipe municipale

Nous vous présentons la nouvelle équipe municipale qui a pris ses fonctions à l'issue des élections du 16 juin 2024 et des délibérations du conseil municipal du 29 juin 2024.

Mme Brigitte FONTAINE, retraitée des métiers du commerce : maire
M. Philippe GUIARD, retraité des télécommunications : 1er adjoint
Mme Nora BOULAMJOUJ, infirmière : 2e adjointe
M. Didier BLANLEUIL, retraité de l'Éducation nationale : 3e adjoint
Mme Laura DA LUZ-DÉGEILH, chef d'entreprise : conseillère municipale
M. Philippe DELBOUYS, professeur d'informatique : conseiller municipal
Mme Marie-Carmen LHUISSIER, retraitée des collectivités territoriales : conseillère municipale (absente. sur la photo)
M. Philippe MUÑOZ, chef de projet : conseiller municipal
Mme Marie-Hélène DESGUIOZ, retraitée de la fonction publique : conseillère municipale
M. Gérard PIRES, retràité des radiocommunications DIRSO : conseiller municipal
Mme Gaëlle DA SILVA, infirmière : conseillère municipale
M. Thierry BOREL, chef d'équipe entreprise privée : conseiller municipal
Mme Monique LAYE, retraitée professeur des écoles : conseillère municipale (absente. sur la photo)
M. Roger SAUZET, retraité cadre de la fonction publique : conseiller municipal (absent. sur la photo)
Mme Julie CUMINETTI, cadre de la fonction publique territoriale : conseillère municipale (absente. sur la photo)

Les personnels des services techniques et administratifs

Quel est leur rôle au sein d'une collectivité ?

Ils permettent de répondre aux besoins des citoyens au quotidien, de développer les projets de la commune, de protéger notre patrimoine commun, de pérenniser les investissements réalisés.
Ils appartiennent tous les deux à la fonction publique territoriale.

De g. à d., Hanan, Céline, Delphine, Nadia (assise) :
A votre écoute !

Vos quatre secrétaires :

Elles ont un rôle central au sein de l'organisation communale.
Polyvalentes, elles exercent une fonction d'appui administratif, technique et juridique auprès du maire et des élus dans tous les domaines d'intervention.
Ce sont les intermédiaires entre les élus et les administrés et, souvent, leurs premières interlocutrices.
Elles mettent en œuvre, sous la directive des élus, les politiques de l'équipe municipale.

Cela requiert de multiples compétences :

- **Finances :** aide à la préparation du budget...
- **Rédaction des actes administratifs :** état-civil, arrêtés municipaux, délibérations votées en conseil municipal....
- **Urbanisme :** instruction et suivi des dossiers, respect de la réglementation...
- **Gestion funéraire :** déclaration de décès et démarches consécutives, cimetière ...
- **Élections :** organisation, mise à jour des listes électorales...
- **Accueil du public :** accueil des usagers, information et aide aux démarches administratives (état civil, urbanisme, recensement ...)
- **Préparation des dossiers :** demandes de subventions, conseils municipaux, convocations, comptes rendus...

Jean-Luc, Sébastien, Johny :
Au service de notre commune !
Photo montage.

Vos trois techniciens :

Les services techniques sont avant tout un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.
Ils ont en charge diverses missions techniques liées à la gestion et l'entretien des infrastructures publiques et interviennent à ce titre dans plusieurs domaines :

- **L'entretien des voiries et espaces publics :** réparation et maintenance des routes, trottoirs, entretien des espaces verts, entretien des cimetières ..
- **La gestion des bâtiments municipaux et équipements :** maintenance et rénovation.
- **La logistique lors de manifestations** communales ou associatives, ainsi que les décorations de Noël.
- **Les réparations et entretien** des véhicules, engins et matériels. Et aussi l'entretien des équipements sportifs.

Ils doivent également être capable d'intervenir en cas de situation d'urgence (conditions climatiques ou autres événements exceptionnels).

Aurélia, la fée du logis !

Ses nombreuses tâches quotidiennes contribuent au bien-être de la collectivité dans l'ensemble de nos locaux. (mairie, maison du temps libre, bibliothèque, salle de réunion...)

La place du village, du mouvement en perspective...

Le **Food Truck** a eu un franc succès cet été. Il continue à vous accueillir un mercredi sur deux.
Barrio Veloz, aux fournaux, transmet dans nos papilles, des saveurs latines au travers de délicieux plats.

Le **marché** est présent les jeudis matin avec notre fidèle fromager-primeur.
Nous accueillerions volontiers d'autres commerçants ambulants, intéressés pour s'installer à ses côtés.

Les **coiffeuses**, le personnel de **la pharmacie** et **les médecins** sont aussi présents et dévoués.

La fermeture de la Poste provoque des questions quant à l'utilisation de l'espace libéré.
Une étude est en cours, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes, la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) et le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) afin d'optimiser les locaux restés vacants.
Vous pourrez nous proposer vos suggestions sur le devenir de cet espace via une enquête jointe à ce journal.

Si vous avez des idées pour le devenir de cet espace, n'hésitez pas à nous le faire savoir !

LE RELAIS DE POSTE OU "LES ESSENTIELS DE LA POSTE"

La Poste a définitivement fermé ses bureaux sur la place du village. Une solution de remplacement pratique et pérenne a vu le jour début novembre.

Béranger et Stéphanie vous accueillent dans leurs locaux du garage Total

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les services proposés sont les suivants :
- Vente de timbres ou d'emballages, affranchissement
- Envoi de recommandés ou colis
- Réception de courriers et colis non distribués (qui passent d'abord par le centre de tri)

Pas d'opérations bancaires (retraits ou dépôts)

Sans cette solution, nous aurions été contraints de nous rapprocher systématiquement des bureaux de Poste de Varilhes ou Foix.
Merci à Béranger et Stéphanie qui nous permettent de conserver ce service de proximité.

7 classes à l'école

La rentrée 2024 a eu lieu le lundi 2 septembre 2024.

Jour de rentrée

La commune de Saint-Jean-de-Verges fait partie d'un S.I.V.E. (Syndicat Intercommunal à Vocation Educative), regroupement scolaire avec les communes de Loubières et Crampagna.

L'école maternelle se situe à Crampagna, l'école élémentaire à Saint-Jean-de-Verges.

Cette année, l'école de Saint-Jean-de-Verges accueille **150 élèves**, répartis en 7 classes, du CP au CM2.
L'école de Crampagna accueille **71 élèves** de petite, moyenne et grande section, répartis en 4 classes.

Des actions enrichissent le quotidien de nos enfants grâce aux enseignants des 2 écoles : bibliothèque, ludothèque, sports, sorties culturelles, le potager...

N'oublions pas le travail fait par l'équipe de l'accueil périscolaire supervisée par Sofia Lopez.

Suivant les jours, de **47 à 61 enfants** sont accueillis le matin avant l'entrée en classe, de **60 à 70 enfants** le midi (repas à la cantine et pause méridienne), de **90 à 100** enfants le soir après la classe.

Outre l'encadrement, des activités à thèmes sont proposées. Le fil conducteur pour cette année scolaire est « Les 4 éléments »

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Vous traversez une période difficile, financière, de santé, handicap, logement...

Nous pouvons :

- Vous accompagner dans vos démarches,
- Vous apporter une aide matérielle ponctuelle,
- Étudier, avec vous, les solutions les mieux adaptées à vos difficultés.

Bien sûr, dans la plus grande confidentialité.

N'hésitez pas à nous contacter, à la mairie, pour prendre rendez-vous.

Notre équipe sait se rendre disponible pour vous accueillir.

Deux dispositifs gratuits sont à votre écoute au plus près de vous en Ariège

- **DAPV09 dispositif d'assistance au projet de vie**

Vous pouvez contacter l'assistante au projet et parcours de vie (APPV) qui vous proposera un espace neutre de réflexion, seul ou accompagné de vos proches pour

- faire le point sur votre projet : école, travail, habitat, loisirs...
- chercher ensemble les moyens nécessaires pour mettre en œuvre votre projet

Sylviane Le Men est à votre écoute au 06 62 07 88 52 pour convenir d'un RDV à la mairie ou à domicile, sur appv09.ugecam@gmail.com

- **la communauté 360 Ariège** à votre disposition pour :

  - vous écouter
  - analyser et évaluer les demandes et les besoins
  - rechercher des réponses en méthode d'accompagnement, à partir de prestations existantes en liaison avec les institutions

Un numéro national unique et gratuit 0 800 360 360 contact@communaute360-ariege.fr

Octobre Rose

Dans la cadre d'Octobre Rose la **Maison de Santé du Plantaurel**, qui regroupe notamment les professionnels de santé de la commune, a organisé en partenariat avec la CPAM de l'Ariège une **Journée Santé Femmes**.

Cette journée d'information et de dépistages s'adressait aux femmes du territoire âgées de 25 à 64 ans et était axée sur les dépistages du cancer du sein, du côlon et de l'utérus. Rappelons que le dépistage précoce des cancers avant l'apparition de symptômes permet d'augmenter considérablement les chances de guérison.

Lors de cet événement, nous avons initié une belle **collaboration avec le Club Créatif** de la commune qui a confectionné pour l'occasion des marque-pages remis à toutes les femmes venues ce jour-là. Nous le remercions chaleureusement et nous remercions aussi la collectivité pour sa collaboration et sa réactivité dans l'organisation de cette journée.

Pour information, la Mammamobile sera présente sur le parking de la maison du temps libre le 13 mars 2025.

L'équipe de la Maison de Santé.

Vie des associations

Entente sportive - la pétanque

La **saison 2024** s'est terminée par l'assemblée générale qui a eu lieu le samedi 26 novembre.
Le club compte 50 licenciés et 7 adhérents.
Avec le beau temps, nous avons enregistré une moyenne de 20 joueurs aux entraînements du mardi soir et 24 au concours du vendredi soir.
Le club a organisé cinq concours officiels.
Trois équipes ont participé au championnat des clubs vétérans, deux équipes au championnat des clubs open et une équipe féminine.
Une équipe open a perdu en quart ainsi que l'équipe féminine.
Plusieurs licenciés ont participé aux divers championnats.
Pour maintenir la convivialité, nous nous sommes réunis pour l'omelette et la traditionnelle fête du 14 Juillet avec une bonne participation des adhérents pour ces journées.
Le challenge du 14 juillet 2024 a été remporté par Fernand Da Costa.
Le bureau a été réélu pour 4 ans.

Saison 2025
Les concours officiels débuteront au mois de mai avec :

- doublette féminine 4 parties le **25/05/25** à 14 h 30
- le concours de pentecôte le **9/06/25** à 9 h, doublette, complémentaire gratuit.
- le concours de juillet le **20/07/25** promotion doublette 4 parties à 14 h 30.
- le concours d'août le **17/08 /25** tête-à-tête le matin 9h 4 parties.
  L'après-midi doublette 4 parties à 14 h 30.
- le concours de septembre le **16/09/25** vétérans 4 parties à 14 h 30.

L'omelette et la fête du club seront maintenues.
Les entraînements ainsi que les concours débuteront au mois de juin .
Le bureau remercie tous les bénévoles ainsi que les employés communaux pour leur aide lors de nos manifestations.

Le bureau de l'Entente Sportive vous souhaite une bonne et heureuse année.

L'Entente Varilhes Saint-Jean-de-Verges - le foot

Les présidents sont : Didier Revert, Cécile Naudy et Guy Moret encore pour cette saison 2024/2025. Nous comptons à ce jour 134 licenciés.
Nouveauté du club : création d'une équipe féminine en foot-loisir qui compte à ce jour 14 licenciées.
Le club-house a été modernisé. Le club a participé au voyage scolaire de l'école de Varilhes, au voyage des seniors en Espagne et a effectué un don à la Ligue du Cancer.
Lors de ces événements, diverses associations telles que "Texas Dancer", comité des fêtes de Varilhes et le restaurant "Le cœur du village" se sont joints à nous. Nous tenons à les remercier.
De plus, le club remercie également les deux municipalités pour leurs soutiens techniques et la mise à disposition des terrains.
Cette année est une année importante puisque nous allons organiser une fête pour les 120 ans du club qui se déroulera le 21 juin 2025.
Les entraînements des catégories U7 à U11 sont toujours les mercredis après-midi à Varilhes, pour les seniors le mardi et jeudi soirs sur le terrain de Saint-Jean-de-Verges. L'équipe du PBA catégorie U18 se réunit le lundi et le mercredi à Saint-Jean-de-Verges.
N'hésitez pas à contacter le club que vous soyez un garçon ou une fille, la porte est ouverte à tous et toutes.
Merci.

Les présidents.

Quoi de neuf à l'association sportive et culturelle de Saint-Jean-de-Verges ?

L'ASC, Association Sportive et Culturelle de Saint-Jean-de-Verges compte quasiment **200 adhérents cette année, de 6 ans à 77 ans !**

La section loisirs créatifs

Organisée par Jeanine Munoz, elle a repris son activité le vendredi tous les 15 jours.
Elle est toujours active grâce au dynamisme de ses membres !
Le 17 novembre 2024, a eu lieu dans la salle du Temps libre à Saint-Jean-de-Verges une exposition de tous leurs travaux.
Ce fut l'occasion de montrer et de vendre leurs créations au public mais aussi de proposer des idées cadeaux pour les fêtes de fin d'année !

Cela vous tente ?

Alors n'hésitez pas, rejoignez-les !!!

La section natation

L'Association Sportive et Culturelle de Saint-Jean-de-Verges est fière de présenter sa section natation, qui offre des opportunités d'apprentissage et de perfectionnement aux jeunes nageurs. La section est ouverte aux enfants à partir de 6 ans. les entrainements se déroulent chaque samedi matin, de 9 h 15 à 12 h 15 au Centre nautique de Foix.
L'école de natation accueille les jeunes nageurs dans une ambiance conviviale et dynamique. Encadrés par une équipe de bénévoles qualifiés, comprenant des éducateurs fédéraux et des titulaires de brevets d'État, les enfants bénéficient d'un apprentissage de qualité.
Pour les nageurs plus expérimentés, la section compétiteurs propose des entraînements le mardi soir, le jeudi soir et le samedi matin. Ces sessions sont dirigées par Claire Cristini Filitika, entraîneuse diplômée d'une licence STAPS en natation. Grâce à son dynamisme et à son engagement envers le club, Claire a réussi à constituer deux équipes de 10 nageurs et nageuses, représentant toutes les catégories d'âge, allant de 12 à 72 ans, pour participer aux interclubs de Colomiers. De plus, 28 nageurs de toutes catégories, âgés de 9 à 72 ans, ont pris part au championnat départemental d'Ariège à Saverdun.
Le club est également fier d'annoncer que pour le dernier week-end de compétition de l'année, les 7 et 8 décembre, trois nageurs se sont qualifiés pour les finales des médailles du TOAC à Toulouse, tandis que 24 nageurs participeront au meeting demi-fond à Foix.
La section natation de l'Association Sportive et Culturelle de Saint-Jean-de-Verges est donc un lieu d'épanouissement sportif, où l'apprentissage, la compétition et le plaisir de nager se conjuguent pour le bonheur de tous. Rejoignez-nous pour vivre cette passion aquatique ensemble !
"Nous avons également organisé un stage de natation et multi-sports pendant les vacances d'automne, visant à renforcer la cohésion du groupe. Les participants ont eu l'occasion de nager chaque matin, suivis d'activités variées l'après-midi, telles que des sports collectifs, de l'escalade, du rafting et du laser-run. Cette expérience a permis non seulement de développer des compétences sportives, mais aussi de tisser des liens solides entre les participants.
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le club au 07 45 07 86 15 ou envoyer un mail à l'adresse : natation.asc.stjeandeverges@outlook.com

ASC St. Jean de Verges
Pays Foix Varilhes

Avec les chasseurs...

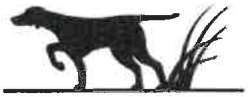

Les chasseurs de Saint-Jean-de-Verges et de Dalou se sont regroupés en 1990 et ont constitué une Association Intercommunale de Chasse Agréée, **l'AICA du PLANTAUREL**, qui, sur plus de 1 500 ha (seuls quelques gros propriétaires se sont réservés le droit de chasse) leur permet de pratiquer leur activité sur des territoires variés.

Pour les amateurs de petit gibier, pas de miracle : la déprise agricole, la disparition de la polyculture, les pesticides et les maladies ont eu raison des populations naturelles de faisans et de perdreaux et les lièvres et lapins sont devenus rares... Seuls quelques lâchers de gibier permettent aux chiens d'arrêt de travailler en début de saison ! Heureusement, les gibiers migrateurs naturels (bécasses, palombes, grives) permettent encore aux amateurs de trouver des motifs de satisfaction.

Pour le grand gibier, au contraire, le biotope est devenu très favorable, avec une alternance de prairies, de friches et de forêts. Les chasseurs de l'équipe de l'AICA prélèvent ainsi chaque année plus de 50 sangliers (les premiers animaux abattus sont partagés entre les propriétaires), une vingtaine de cervidés et autant de chevreuils, conformément au plan de chasse départemental. Ce prélèvement ainsi que celui de quelques renards permettent de préserver le fragile équilibre agro-sylvo-cynégétique en limitant les dégâts aux cultures, aux prairies et aux plantations.

Pour préparer les battues, découper le gibier et bien sûr partager des moments de convivialité après la chasse, les chasseurs ont aménagé eux-mêmes sur Saint-Jean, avec l'aide financière de la Mairie et celle de la Fédération départementale des chasseurs, une maison de la chasse, en rénovant un ancien hangar agricole mis à disposition par un propriétaire. Ce local, situé en pleine nature, loin des habitations, leur permet aussi d'organiser régulièrement des repas de chasse.

L'effectif des chasseurs, après avoir fortement diminué pendant de nombreuses années, s'est aujourd'hui stabilisé autour de 50 chasseurs pour l'AICA (à peu près autant de Dalou que de Saint-Jean) auxquels s'ajoutent bien sûr leurs invités, notamment pour les battues.

Un effort important est accompli depuis plusieurs années pour garantir la sécurité, particulièrement lors des battues :

– apposition de panneaux au bord des routes dans la zone où une battue est organisée,
– formation individuelle obligatoire sécurité, formation qui a déjà été suivie par la plupart des chasseurs de l'AICA,
– lecture des consignes de sécurité, notamment pour les tirs, avant chaque battue,
– port de vêtements fluo,

Grâce à ces actions et à un respect permanent entre les chasseurs et les autres usagers de la nature, nul doute que la chasse pourra continuer à être pratiquée dans les meilleures conditions dans nos communes...

Jean Louis PORTET,
président de l'association communale de chasse agréée de Saint-Jean-de-Verges

Près de 800 pêcheurs sur nos berges

Pour l'année 2024, l'association de pêche de Saint-Jean-de-Verges-Loubières-Crampagna a réalisé, avec l'AAPPMA* Varilhoise, six alevinages de truites, soit **1 500 kg** (ce qui représente **6 000 truites**). Cette année, **782 pêcheurs** ont adhéré à l'AAPPMA de Varilhes.

Pour la fête de Saint-Jean-de-Verges, nous avons organisé gratuitement, le dimanche 23 juin une pêche à la truite pour les enfants.

Pour la fête de Crampagna, le dimanche 7 juillet, nous avons organisé un concours de pêche sur les berges de l'Ariège. Ce n'était pas une compétition, c'était un concours en famille. 21 pêcheurs s'étaient inscrits pour taquiner la truite (4 enfants de moins de 12 ans, 6 enfants de plus de 12 ans et 11 adultes).

Tous sont repartis avec de belles prises, et de nombreux lots ont récompensé les meilleurs de chaque catégorie.

Nous remercions les trois communes pour les subventions attribuées qui nous ont permis toutes ces réalisations.

Il est important de rappeler que le bénévolat a permis toutes ces activités pour 2024.

Le bureau.

* Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Un point d'étape pour l'association « Moins de décibels »

L'action de notre association, "Moins de décibels ", rentre dans sa 20e année (première pétition en 2005 avec 135 signatures et création de l'association en 2006).
Notre village, au cœur de la communauté d'agglomération, à l'interconnexion de ses grandes composantes, a été coupé en deux en 1989 par la mise en place de la liaison rapide à 2x2 voies (RN20). L'intégrité de Saint-Jean-de-Verges et la santé de ses habitants ont été sacrifiées à l'amélioration de la circulation sur l'axe Toulouse-Barcelone, aucune protection contre le bruit n'ayant été prévue. Aussi, notre association agit, dans l'intérêt collectif, depuis presque 20 ans. Son combat, centré sur la lutte contre le bruit, est également celui de l'amélioration du cadre de vie de tous les Saint-Jean-de-Vergeois, en préservant, en frange des espaces urbanisés, la qualité paysagère de nos espaces de vie (zones d'habitation, école, stade, espaces naturels, zones agricoles et boisées) et celle de nos mobilités en tant que piétons ou vélos.
Diverses contraintes obligent Saint-Jean-de-Verges à se développer en zone sensible. En effet, aujourd'hui, ce sont 51 % des zones d'habitations de la commune et 60 % de ses surfaces urbanisées ou urbanisables qui sont en zone de bruit et les nuisances s'accroissent avec l'augmentation de la fréquentation de la RN20.

Notre association a su démontrer sa capacité à affronter les pouvoirs publics, en particulier l'État. Elle a notamment réussi à faire annuler à deux reprises un PPBE - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - qui n'avait aucune considération de notre situation. Ce jugement a été rendu en reconnaissant les nuisances sonores et en demandant au préfet d'élaborer un nouveau PPBE en cohérence avec la situation de notre village. L'État a, de plus, été condamné à verser 3 000 € à l'association. A ce jour, aucun nouveau PPBE n'a été élaboré (alors qu'il s'agit d'un document obligatoire); l'association a donc sollicité son avocat pour relancer M. le Préfet.

De l'espoir à la désillusion...
En janvier 2020, le sous-préfet, au cours d'un comité de pilotage qui réunissait la Région Occitanie, le Conseil départemental, la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, le Syndicat du SCoT * de la Vallée de l'Ariège , la DDT, la DIRSO et la DREAL, suggérait la mise en place d'une étude permettant d'évaluer les coûts des différentes solutions qui pouvaient être proposées sur les 5 secteurs identifiés de notre commune : village/stade, La plaine, Garrigou/Terrassou, Loubencat et Patau. L'objectif était, *in fine*, de trouver des financements croisés entre État, Région et Département pour la réalisation des travaux après l'étude.
Le 17 août 2020, le coût de cette étude ne devant pas être supporté que par la commune, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, une demande de DETR, dotation de l'État visant à la financer. L'Etat a répondu favorablement et a notifié sa participation à hauteur de 80 % du coût de l'étude. Notre commune devait donc engager 20 % d'autofinancement soit 12 000€ (2 400 € pour chaque secteur à protéger).
En décembre 2022, lors de notre dernière assemblée générale, Mme Laye, alors maire de notre commune témoignait, un peu timidement, son intérêt pour la santé de ses concitoyens.
Il fallait donc rédiger un appel d'offres (règlement des marchés publics) pour la réalisation de cette étude, chose faite par des membres de l'association. J'ai alors présenté ce document au préfet et aux services de l'État qui l'ont validé. Il ne restait plus qu'une délibération du conseil municipal pour lancer l'appel d'offres et donc pour choisir l'entreprise qui serait en charge de cette étude de conception de murs antibruit...

Quelle désillusion pour l'ensemble des membres de « Moins de décibels » ! Le conseil municipal en date du 13 avril 2023 a voté contrele lancement de cet appel d'offres, rendant impossible l'étude. La subvention de l'État a été annulée...
Cela a, en quelques sortes, mis fin aux espoirs de l'Association.

...de la désillusion à la combativité
Cela nous montre bien l'importance du soutien du conseil municipal, garant de notre action aux yeux de l'État. Aujourd'hui, nous profitons donc du changement de gouvernance pour solliciter Mme Fontaine, notre maire, et ses conseillers municipaux afin de connaître leur engagement à nos côtés et leur soutien dans nos actions.
Nous souhaitons continuer à nous battre pour le bien de tous, mais nous ne pouvons le faire seuls. Ainsi, rejoignez-nous ! C'est à l'unisson que nous ferons entendre notre voix.

N'hésitez pas à adhérer à notre association (membre solidaire =1€ / membre actif = 5€) et venez à **notre assemblée générale vendredi 17 janvier 2025 à 18 h 30 à la Maison du Temps Libre**.

Le président, Philippe Munoz

(*)Syndicat du SCoT : Schéma de cohérence territoriale
DDT : Direction départementale des territoires
DIRSO : Direction des routes du Sud-Ouest
DREAL : Directions régionales de l'Environnement, de l'Amenagement et du Logement

Un club de l'amitié très dynamique

Le club de l'amitié Saint-Jean-de-Verges/Loubières a repris ses activités en 2024 avec la tenue de l'assemblée générale en présence de nombreux adhérents.
Après les mots de bienvenue, les rapports moral et financier ont été adoptés et les membres du tiers renouvelables ont été élus à l'unanimité.
Cette réunion s'est terminée par un goûter dans la bonne humeur.
- **1er avril** repas du printemps. Comme d'habitude l'ambiance était très bonne et le menu fort apprécié.
- **27 juin** sortie d'une journée. Visite du cœur de Narbonne qui possède un patrimoine antique et médiéval exceptionnel et du musée Narbo Via qui abrite les collections archéologiques romaines narbonnaises particulièrement riches.
- **2 octobre** sortie à Minerve. Balade dans la cité cathare qui se déploie sur un éperon rocheux à la confluence de la Cesse et du Brian. Visite du moulin de l'Oulibou à Bize-Minervois.
Ces deux journées se sont conclues par un repas.
- **le 29 décembre** est prévu le repas de fin d'année du club.

Tout au long de l'année, nous nous retrouvons le premier et troisième jeudi après-midi du mois autour de jeux de société où la jovialité est de rigueur.

Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous !

YAKA BOUGER, du sport pour la santé

La saison 2024/2025 de Yaka bouger a repris depuis deux mois pour le plus grand plaisir de notre trentaine d'adhérentes. Cette association St-Jeantaise a été agréée Sport Santé.
« Bouger, c'est la vie » tel est notre état d'esprit, notre ADN.
Nos trois sympathiques et dynamiques animateurs sportifs se relaient afin de nous offrir des cours variés, conviviaux et adaptés à tous les niveaux.
Les séances ont lieu deux fois par semaine : tous les lundis et les jeudis (hors vacances scolaires) de 20 h 15 à 21 h 15 à la salle du temps libre.
Les lundis Mylène et Sylvie nous proposent, en alternance, Zumba ou renforcement musculaire.
Les jeudis c'est au tour de Lucas de nous concocter des séances de cardio et de renfo.
Vous hésitez encore ? Allez, cessez de procrastiner ! Chaussez vos baskets et venez nous rejoindre !

Le sport c'est la santé ....Alors ....Yaka bouger !

Bien vivre ensemble à Saint-Jean-de-Verges, protégeons notre cadre de vie

AIRE DE JEUX

RÉCUP VERRE

En ces temps de fêtes et de bonnes résolutions pour l'année 2025, nous en appelons à la vigilance de tous pour améliorer le bien vivre ensemble. En effet, quelques comportements incivils viennent ternir notre cadre de vie.

Encombrants sauvages : un fléau récurrent assorti d'une double peine

Les agents de la mairie sont régulièrement mobilisés pour ramasser les encombrants sauvages et notamment ceux laissés au pied du récup verre (proche du stade de foot).
À chaque fois, ils sont obligés d'aller au SMECTOM porter les déchets.
Pour rappel notre commune est très proche du SMECTOM de Foix et de Varilhes.
Autre fait tout aussi regrettable qu'incompréhensible, le bac de dépôt des habits a été renversé dans le fossé en direction du stade de foot, il y a peu de temps.

Notre aire de jeux, un espace à préserver

Nos amis les chiens sont les bienvenus sur notre vaste commune, mais si possible, pas au niveau de l'aire de jeux pour les enfants, proche de l'école.
Cette zone se transforme parfois en véritable champ de mines qui empêche les enfants d'accéder à leurs jeux en toute tranquillité.
Un affichage va être mis en place pour rappeler les obligations de chacun.

Triste tableau sur les murs de l'école

Il y a peu de temps de nombreux graffitis sont venus souiller les murs de l'école. Heureusement réalisés à la craie, il a fallu néanmoins de longues heures pour arriver à les effacer.

La divagation des animaux domestiques

Les agents municipaux sont parfois mobilisés pour rechercher et attraper des chiens errants sur la commune. L'animal une fois attrapé, est placé dans un chenil au niveau des entrepôts de la mairie. Il s'ensuit une recherche du propriétaire, parfois compliquée. Si l'animal n'est pas récupéré au bout de 24 h par son maître, il est placé à la SPA. Tout ceci à un coût important pour la mairie.

Réduire les incivilités du quotidien permettra aux agents de la mairie de consacrer plus de temps à embellir et à entretenir notre vaste commune. Nous comptons donc sur le soutien et à la vigilance de tous pour favoriser le bien vivre ensemble à Saint-Jean-de-Verges.

L'équipe municipale

Point sur la situation financière de la commune

A la prise de fonction de la nouvelle mandature, un état des lieux de la situation financière de la commune a été réalisé. On se bornera dans cette présentation à quelques éléments fondamentaux :

Situation financière pure de la commune (voir tableau ci-dessous) :
Au 31/12/2020, nous avions 396 000 € en disponibilités ; au 31/12/2023 nous n'avons plus que 26 000 €. Cette dégradation continue est due à des déficits cumulés tant sur le plan du fonctionnement que des investissements.
Pour l'année 2024, les perspectives sont aussi déficitaires et seul le recours à l'emprunt (déblocage de 60 000 € sur la ligne de trésorerie) a permis de financer les dépenses courantes.

Perspective 2025 :
Rechercher l'équilibre de fonctionnement qui couvre les besoins liés à l'endettement (remboursement d'emprunt) et qui permette de financer les projets.

Moyens :
Pour atteindre notre objectif, nous avons déjà :

- Diminué de 50 % le budget affecté aux indemnités de fonction des élus (maire, adjoints) ;
- Procédé au recouvrement des créances d'Etat Civil ;
- Relancé la facturation des coûts de la consommation électrique engagés par la commune pour le compte du SIVE depuis 2021 ;
- Récupéré les subventions d'investissements non demandées (travaux de mise en sécurité et d'accessibilité RD 624-RD 919 - Centre Bourg du Village)

Plus globalement, au quotidien nous continuerons :

- D'optimiser les dépenses de fonctionnement ;
- De rechercher une augmentation des recettes (Etat Civil, revenus des immeubles, impôts...)

Ces perspectives méritent un consensus et feront l'objet d'un partage à travers une prochaine réunion publique que nous vous proposerons.

Approche de la situation de trésorerie au 31/12 *(Données de bilans fournies par la Trésorerie Générale)*	2019	2020	2021	2022	2023
Créances	27000 €	8000 €	122000 €	144000 €	93000 €
Disponibilités	293000 €	396000 €	123000 €	57000 €	26000 €
Total solde de trésorerie court terme	295000 €	386000 €	125000 €	152000 €	118000 €

État civil 2024

Mariages

Younes BIYI et Sonia RECORD le 01 mars 2024
Vincent PATTYN et Zoé COT le 04 avril 2024
Yann LAYE et Magda FERNANDES VIEIRA DA CRUZ le 06 avril 2024
Johny PETIT et Delphine DEDIEU le 11 mai 2024
Abdellah BIYI et Elodie GARCIA le 29 juin 2024
Christophe MIGNOT-FERRIÈS et Johana LABBE le 06 juillet 2024
Mathieu FRAITURE et Aurélia DENJEAN le 20 juillet 2024
Arthur JOURDAN et Sophie MABILLE le 26 septembre 2024
Camille RAYMONDON et Naomie ORTS le 05 octobre 2024

Naissances

Aurélien DUARTE SANTIAGO né le 08 juin 2024
Ézéchiel ROTROU né le 21 juin 2024
Gaspard RESPAUD né le 17 juillet 2024
Aria LERAY née le 14 août 2024
Maxence RAMBAUD né le 13 septembre 2024
Hugo FAJADET né le 14 septembre 2024
Hugo CARALP né le 04 octobre 2024
Livio AMORIN né le 09 octobre 2024
Livia LEVEQUE née le 29 octobre 2024
Gabriel PONCE ROMERO né le 8 décembre 2024

Décès

Didier JEANJEAN décédé le 26 décembre 2023
Christine GALY décédée le 01 janvier 2024
Adelina PASIN veuve ISACH décédée le 08 janvier 2024
Noëlle BARBAUX épouse DEKOCKELOCRE décédée le 23 juillet 2024
Marie MIROUSE épouse RUMEAU décédée le 29 juillet 2024
Michel LE FÈVRE décédé le 05 août 2024
Régine COUQUET veuve DIGOUDÉ décédée le 18 août 2024
Josette TOUJA veuve ADELL décédée le 20 octobre 2024

Infos pratiques

Modifications des horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie

Afin de répondre aux demandes de nos administrés et faciliter l'accès à nos services, nous avons modifié les horaires d'ouverture de la mairie.

Voici pour rappel les nouveaux horaires :

Lundi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 17 h 30
Mardi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 17 h 30
Mercredi : 9 h 00 – 12 h 30 / FERMÉE
Jeudi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 17 h 30
Vendredi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 16 h 00

Permanence des élus

Une permanence des élus a lieu tous les mardis de 17 h 00 à 18 h 30 où le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.
Nous sommes à l'écoute de toutes les problématiques que vous pouvez rencontrer dans votre quotidien, n'hésitez pas à venir à notre rencontre.

Tarifs location salle polyvalente « Maison du Temps Libre »

Pour information, voici les nouveaux tarifs de location de la Maison du Temps Libre, en vigueur depuis le 1er novembre 2024 :

Pour les habitants de la commune :

- 100 € la journée
- 200 € le week-end

Pour les non-résidents :

- 150 € la journée
- 350 € le week-end

Pour les professionnels organisant des événements payants les anciens tarifs sont maintenus :

- 300 € la journée
- 600 € le week-end

Montant de la caution ménage : 75 €.
Montant de la caution salle et matériel : 1 000 €
Montant de la caution clé : 300 €

N'oubliez pas que le site internet de la mairie www.saintjeandeverges.fr est mis à jour régulièrement et vous informe des démarches, des animations et des actualités du village.

Pour nous contacter :

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-VERGES
3 bis, avenue des écoliers
09000 Saint-Jean-de-Verges
Téléphone : 05 61 05 35 60

Service naissances : naissances@sjdv.fr
Service décès : etat.civil@sjdv.fr
Service affaires générales : mairie@sjdv.fr